

Janvier 2019

L'écho du Volcan JAUJAC



SOMMAIRE

3 Place

4 Vie économique

5 Festivités

9 Culture

11 Vie associative

19 École

21 Travaux

24 Urbanisme

Eau

26 Environnement

28 Au quotidien

29 CR du Conseil
Municipal

35 Infos pratiques
État civil

VŒUX POUR L'ANNÉE 2019

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de notre village et aux cinq jaujacquoises nées cette année. Nous avons une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

Merci à toutes les personnes qui s'investissent dans la vie de notre village.

- ♦ Les employés communaux techniques et administratifs, le personnel de service de l'école.
- ♦ L'équipe éducative. Les bénévoles de la Bibliothèque.
- ♦ Les professionnels santé. Le personnel de la Résidence de Rochemure.
- ♦ Les artisans et les commerçants.
- ♦ L'office du tourisme. Le PNR.
- ♦ Les associations qui animent Jaujac.

Nous vous invitons à lire le bulletin municipal ou à vous connecter sur le site de la commune www.jaujac.fr et le facebook « Jaujac Village d'Ardèche » pour avoir plus d'informations sur la vie de notre village, les travaux réalisés, les projets.

L'année 2019 continuera à voir l'élaboration du PLUI avec des conséquences importantes sur l'urbanisme. Des réunions publiques d'information ont déjà eu lieu et d'autres suivront.

D'autre part la commune va présenter aux services de l'État une étude complète sur les ressources en eau sur notre village. Nous avons continué l'amélioration des captages et réseaux d'eau. Nous attendons la levée des mesures restrictives pour les opérations d'urbanisme, qui nuisent à notre village.

La vie quotidienne de tous peut s'améliorer si chacun fait preuve de civisme, d'un effort pour respecter les réglementations, l'environnement. Trop d'incivilités, de dégradations, de vols sont encore à déplorer.

Faisons preuve de solidarité pour les plus démunis.

Grâce à vous, Jaujac est un village dynamique, agréable où il fait bon vivre. Nous vous en remercions.

Bonne et heureuse année 2019 !

Le Maire, René SOULÉLIAC, et son Conseil Municipal



PLACE

Il a été décidé après discussion avec les commerçants et les riverains de laisser l'intérieur de la place sans véhicule durant la saison estivale.
(Voir sur le plan)

Nous souhaitons garder son charme à notre belle place de village, en profiter pleinement et assurer la sécurité des petits et grands.



VIE ÉCONOMIQUE

✦ LA BIASO, UNE NOUVELLE ENSEIGNE À JAUJAC

Si vous souhaitez remplir votre biasse (un sac de toile, une musette) des produits cultivés ou transformés localement ou issus de l'agriculture biologique, poussez donc la porte de La Biasso, un point de vente collectif installé à l'entrée de Jaujac. Vous y trouverez des fruits et légumes de saison, des œufs, du miel, du fromage, des confitures, compotes, jus de fruits, de la bière, du vin, des pâtes, du pain, des aliments secs en vrac, divers produits d'épicerie bio, des plantes aromatiques et médicinales transformées... Quelques artisans y proposent également leurs créations en textile, maroquinerie, vannerie...

Après plusieurs mois de rencontres entre les divers protagonistes (17 participants : producteurs, transformateurs, artisans, créateurs, revendeurs regroupés dans l'association La Locomotive) pour mettre en place le projet, puis aménager le local, le jour de l'ouverture du magasin est enfin venu. Ce samedi 24 mars La Biasso a ouvert ses portes, dès 9 heures du matin et pour ce jour d'inauguration festif, presque tous les associés étaient présents afin d'accueillir les clients, dans la boutique ou à l'extérieur. Derrière la caisse dans le magasin, derrière le stand à l'extérieur, ils n'ont pas chômé pour servir les nombreuses personnes venues voir cette nouvelle boutique et échanger avec ces entrepreneurs motivés et engagés.



✦ LE MARCHÉ

La place très agréable l'été, un peu moins l'hiver, offre aux clients toutes les spécialités ardéchoises gastronomiques et artisanales avec les marchés du mardi et vendredi matin.

FESTIVITÉS

🔊 ARDÉCHOISE

Les 21 et 22 juin, Jaujac a accueilli pour la 27ème édition « L'Ardéchoise ». Cette manifestation cycliste se déroule dans le département de l'Ardèche avec 14816 inscriptions. Sur le thème de « Sources et Volcans », Patricia BERTHON correspondante de cet événement et conseillère municipale, avec ses bénévoles ont offert un accueil chaleureux aux cyclistes, avec également la participation des enfants de l'école.



🔊 FÊTE DES BÉNÉVOLES DE L'ARDÉCHOISE

Samedi 8 septembre 2018, s'est déroulée la fête des bénévoles de l'Ardéchoise, avec comme homme orchestre le président Gérard MISTLER.

Un rendez-vous indispensable pour fidéliser et récompenser les communes et les 8952 bénévoles qui font vivre l'Ardéchoise.

Pour animer cette journée, diverses animations étaient proposées : randonnée, balade contée, parcours pédestre, exposition, concours de pétanque, initiation au tir à l'arc, marché artisanal...

Une journée conviviale, festive et chaleureuse à l'image de l'Ardéchoise. Un grand bravo aux bénévoles des communes de Prades, Saint-Cirgues de Prades, La Souche et Jaujac, pour l'organisation de cette grande manifestation.



Le lundi 26 Novembre 2018, ce fut Noël avant l'heure pour Ethan, participant à l'Ardéchoise pour les jeunes. Il a passé la journée au côté de Robert MARCHAND à l'occasion de ses 107 ans.



FESTIVITÉS

🔊 TRANSHUMANCE

Le dimanche 10 juin, le Syndicat Ovin de l'Ardèche organisait pour la deuxième fois autour de la maison du parc sa grande fête de la transhumance.

Des milliers de personnes sont donc montées à Rochemure pour voir les brebis, rassemblées devant le château et « chômant » en attendant l'heure du départ pour l'estive, sur les pâturages du Tanargue.

De nombreuses animations pour tous publics étaient prévues sur place, des démonstrations de tonte, du travail des chiens de berger, des dégustations de viande ovine, mais aussi des conférences et des expositions, des promenades, des jeux pour les enfants, un marché de producteurs locaux et d'artisanat... Cette fête qui est un outil de communication de la filière ovine en Ardèche a été la vitrine du lancement de la marque « Agneau d'Ardèche ».



🔊 TRAIL « LA CHAUSSÉE DES GÉANTS »



Samedi 2 juin, des 8 heures, à la Place Saint Bonnet, les bénévoles sont en action pour préparer l'accueil des coureurs inscrits sur « Les Trois Vallées », avec ses 50km et presque 3000 mètres de dénivelée.

A 10h11 le premier traileur fait son apparition, il s'agit de Fabien MECHAT, avec 20 minutes d'avance sur le second. Il remporte la course en 04h50min44s. La première fille : Nelly ZOTOS SOULAS terminera en 06h51min42s.

FESTIVITÉS

🔊 FÊTE DE LA CHÂTAIGNE



Le dimanche 14 octobre les Castagnades se sont déroulées à Jaujac. Pour cette 19ème édition des Castagnades, le Parc des Monts d'Ardèche avait invité « XenTrick ». Sur la place du village, le collectif ardéchois proposait une immersion inédite dans l'univers du freestyle avec des démonstrations de VTT Trial, Diabolo, BMX, Trottinette, Roller...

Diverses animations se sont succédées tout au long de la journée, randonnées autour du village, course « La Volcane », producteurs, artisans et transformateurs de châtaignes, exposition de l'Artisterie, promenade en poneys, une balade scientifique sur le thème des moulinsages accompagnée par Yves MOREL et Flore VIGNE.

Cette belle journée festive s'est terminée par un concert orgue et trompette à l'église de Jaujac.

🔊 CONCERT NATAVERNE

Concert Nataverne à Jaujac, prestation de haute volée sur ses terres devant un public nombreux et ravis.

Le groupe de rock celtique Jaujacquois Nataverne, qui faisait ces premiers concerts en 2008 a fait bien du chemin depuis sa 1^{ère} scène sur la place de Jaujac pour les mémorables Castagnades de cette même année.

Après 10 ans, 3 albums et plusieurs centaines de concerts dans l'hexagone, presque un millier de personnes dont beaucoup étaient venus de divers coins de France et Belgique, se sont regroupés sur la place du village, pour assister à un show intemporel et fantastique.

Tels des voyageurs du temps, accompagnés sur scène par 2 Faunes de la Compagnie Arcanes Légendes.

C'est dans cet univers Médiéval Fantaisie que la musique de Nataverne a transcendé le public et l'a fait naviguer entre danses et émotions.

"C'est un rock celtique que l'on peut qualifier de progressif tant festif que féérique" Nous confiaient les membres du groupe, qui tenaient à remercier vivement la mairie de Jaujac pour son soutien et sa confiance.



🔊 11 NOVEMBRE 2018, JOUR DE PAIX ET DE FRATERNITÉ



Les Jaujacquois étaient venus nombreux en cette matinée pluvieuse rendre un hommage patriotique à ceux qui sont tombés durant cette terrible guerre. Le corps des pompiers, la gendarmerie, les associations d'anciens combattants, les enfants des écoles, les maires et les élus des communes voisines étaient tous présents sur la place du Champ de Mars.

La cérémonie organisée par l'ensemble des communes du secteurs et orchestrée par Dominique JONET Président des anciens combattants fut très émouvante.



Après le discours du maire de Jaujac, la diffusion des enregistrements d'enfants des écoles lisant des lettres de poilus, la présentation des drapeaux de la classe 1899 et 1900 portés par des descendants de nos soldats, la marseillaise chantée par les enfants de l'école et l'assistance, furent les moments forts de cette matinée du souvenir. Ce fut aussi un moment d'espoir d'un avenir meilleur pour les femmes et les hommes de bonne volonté.

La matinée s'est clôturée au château de Castrevieille, par un apéritif et la présentation par les sapeurs pompiers aux maires des communes de la vallée du calendrier 2019.



🔊 FIN D'ANNÉE AU CCAS

En 2018, les personnes de plus de 72 ans, inscrits sur la liste électorale ont eu une attention particulière du CCAS :



- ♦ 66 personnes ont participé au repas le samedi 8 décembre 2018 au Château de Castrevieille.
- ♦ Un goûter a été organisé le 17 décembre 2018 à la résidence de Rochemure avec distribution d'un colis.
- ♦ 47 colis individuels et 28 colis pour les couples ont été distribués à la mairie pendant le mois de décembre.
- ♦ Certaines personnes n'ont pas souhaité bénéficier du repas ou du colis.

CONCERT TROMPETTE & ORGUE

Dimanche 14 octobre à 16h, après les Castagnades, la commune proposait un concert trompette & orgue en l'église Saint Bonnet.

Bernard SOUSTROT, l'un des plus grand trompettiste du monde, est l'un de ces musiciens qui se renouvelle constamment, toujours en éveil, toujours curieux de nouvelles aventures, ayant pour unique souci de promouvoir l'école Française des Cuivres.



Jean DEKYNDT à l'orgue, est aujourd'hui organiste de la Cathédrale Saint Pierre de Montpellier et titulaire du grand orgue de la Cathédrale Saint Nazaire de Béziers. Il se produit régulièrement en récital, en soliste avec orchestre ou en duo avec le trompettiste Bernard SOUSTROT.

Ce concert en l'église fut très apprécié par un public de 200 personnes très enthousiaste.

EXPOSITION YZO DU 25 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2018

Cela fait 10 ans cette année que Yzo est artiste à Jaujac. Installée au hameau Le Chambon, elle expose où ses projets la mènent : Lyon, Paris, Montpellier, L'Isle-sur-la-Sorgue, dans la Drôme, le Var, l'Ain, le Gard, sans oublier l'Ardèche bien sûr... Beaucoup de jaujacquois connaissent son nom, certains savent qu'elle « *travaille la ferraille* », quelques-uns suivent l'évolution de son travail depuis plusieurs années. Pour marquer ces 10 ans, Yzo a décidé d'exposer son travail dans la salle municipale du Château de Castrevieille. Près de 400 visiteurs sont venus, beaucoup de Jaujac et des alentours, d'autres se sont déplacés de plus loin. Les œuvres d'Yzo sont, pour la plupart, en acier (la fameuse « ferraille » !) ; sculptures ou mobilier d'artiste, elles abordent le sujet du rapport de l'homme à la nature au travers de plusieurs thématiques. Yzo est de ces artistes qui mettent du sens derrière chacune de leurs œuvres. Cette exposition était une occasion de découvrir son univers. Pour le revoir ou le découvrir si vous avez raté l'expo, n'hésitez pas à aller visiter son site : www.yzo-art.com.



EXPOSITION AU CHÂTEAU DE CASTREVIEILLE

Du 19 au 26 juillet c'est déroulé une exposition artistique au Château de Castrevieille, avec Jean-Pierre BARBET, Barvan de son nom d'artiste : Mosaïste d'Art à Jaujac, entouré de trois autres artistes locaux : Martine ADAIRE, Serge PEGORARO et Jean-Louis FIALON.



FESTI'COMÉDIES



Cette année, l'association Impromptu Théâtre a pu organiser son 1^{er} FESTI'COMEDIES, grâce aux soutiens et à l'aide matérielle apportée par la commune, les commerçants et artisans de Jaujac et ses alentours, que l'association remercie très chaleureusement.

Rencontre entre le théâtre et la comédie musicale. La troupe de Musical Studio d'Annecy a fait découvrir un autre univers. Ce festival a remporté un vif succès. L'impromptu a joué à guichet fermé 5 soirs sur 6.

Merci au public ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont œuvré pour que ce festival soit réussi.

ARTISTERIE



Troisième édition de l'Artisterie et toujours autant de succès !

Ce collectif regroupant 7 artistes essentiellement Jaujacquois est fier et heureux de pouvoir présenter différentes pratiques artistiques qui vont de la gravure à la sculpture en passant par la peinture, la céramique et même la tapisserie !

Nombreux ont été les touristes, les curistes et les gens du village à venir saluer la qualité des œuvres présentées, souvent surpris d'ailleurs de découvrir autant de créativité dans un « si joli petit village ».

L'artisterie a, tout au long de la saison 2018, invité d'autres artistes des environs afin d'une part de renouveler le plaisir des yeux et d'autre part de contribuer au rayonnement artistique et culturel de la ville de Jaujac, accentuant encore un peu plus son caractère dynamique .



VIE ASSOCIATIVE

☘ 40 ANS DES CÉVENOLS

Lors d'une assemblée tenue le 25 novembre 1978, il a été décidé la création de l'association dite « Foyer du 3^{ème} Age - Les Cévenols ».

Le premier conseil d'administration était composé des membres suivants : Mmes Simone MULOT présidente, Marguerite PERRETTI vice-présidente, Henria CONSTANT secrétaire, Aline ANTOUARD secrétaire adjointe, Jeanne BROUSSE trésorière, M. Abel TEYSSIER trésorier adjoint, Paul BROUSSE coordonnateur.

Les Présidents d'honneur étaient Monsieur Emilien PERRE, maire de JAUJAC, et Monsieur l'abbé DREVON, curé de la commune.

Photo prise en 1979 dans le premier siège de l'association actuellement occupé par l'Office du Tourisme.



☘ LA CHORALE DES CÉVENOLS



La chorale des Cévenols de JAUJAC est issue du club des aînés ruraux. Elle offre une activité culturelle dans l'amitié et la bonne humeur. Elle participe à l'animation de certaines Fêtes et présente son répertoire en plusieurs concerts dans des maisons de retraite. Composée d'une vingtaine de membres, elle chante des polyphonies simples et populaires dans une ambiance sympathique.

Répétition hebdomadaire les mercredis à partir de 16 h dans la salle de l'ancien presbytère à côté de l'église.

Renseignements supplémentaires au 04 75 89 16 27

VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DES FÊTES

Cette année encore, le Comité des fêtes a animé les agréables soirées d'été en accueillant divers groupes locaux. Habitants et touristes ont pu apprécier ces artistes et leur musique mélangant swing, blues, calypso, jazz, reggae et rock !



L'incontournable fête votive, quand à elle, a réjoui les plus jeunes avec ses manèges et fait danser tous le monde avec ces bals. Merci à ceux qui ont permis le bon déroulement de ces festivités.

CERCLE DE LA PLUME ARDÉCHOISE

Le Cercle de la Plume Ardéchoise est composé d'une trentaine d'auteurs adhérents et de membres sympathisants. A sa tête : Pierre-Antoine Courouble, secrétaire : Frances Harper, Trésorier : Michel Rigaud. Le Cercle organise des salons : Le Teil, St Julien du Serres, Jaujac, mais aussi participe à des salons où il est invité : Labégude, Joyeuse, Chandolas, Barjac, Lagorce, Le Bourlatier...

Outre les salons, les Bibliothèques et les Associations font appel à des groupes de 5 auteurs du Cercle qui se déplacent avec leurs livres pour animer une soirée ou un après-midi. Les écrivains lisent ou jouent des nouvelles, des passages de leurs ouvrages ; un ou deux auteurs-chanteurs interprètent deux ou trois chansons. Parfois Le Cercle s'agrandit pour ces petits spectacles avec Gilles Dreux et Yolande son épouse. Ces spectacles permettent de se faire connaître. Certains auteurs animent des manifestations ; ainsi, cet été, ils ont joué des scènes de Pagnol dans les rues de Lavilledieu, c'est le cas de Frances Harper et de Gilles Dreux.

Régulièrement, des écrivains ou des personnalités sont intronisées, cérémonie sympathique et remplie d'humour ; cette année, deux éditeurs vont être intronisés : Didier Benoît de Chassiers et Christophe Lahondès ; Une auteure : Diane Peylin et une Libraire.

Le salon de Jaujac se tient le 1^{er} dimanche d'août. En 2018, il n'a pas eu lieu, il est parfois difficile à organiser lorsqu'on n'est pas sur place.



☛ TRADÉRIDÉRA, DANSES ET MUSIQUES TRADITIONNELLES ET POPULAIRES

L'association Tradéridéra œuvre pour la troisième année sur la commune de Jaujac. Le but de l'association est de faire la promotion des musiques et danses traditionnelles et de rendre compte de l'incroyable dynamique des musiques traditionnelles et populaires en proposant aux habitants des ateliers et des bals folks.

Les ateliers ont lieu tous les lundis à la salle du presbytère de Jaujac, de 18h à 20h. Cette année, un nouveau dispositif propose une alternance entre trois ateliers différents mais complémentaires. L'atelier de musique instrumentale a ainsi lieu un lundi sur deux, réunissant des musiciens de tous bords autour du répertoire trad et folk. Un lundi par mois a ensuite lieu une initiation aux danses des bals folks pour découvrir ou approfondir les principales danses des bals ; le dernier lundi est consacré à une nouveauté, le chant traditionnel et à danser, un atelier collaboratif de chanteurs amateurs et désireux d'explorer un répertoire spécifique et pourquoi pas de faire danser à la voix !

L'association organise également des bals folks sur Jaujac, notamment le Bal de la Soupe fin octobre, et le Bal de la Lune aux environs de la pleine lune des mois de mai-juin. Ces événements rencontrent un franc succès et attirent une diversité réjouissante de personnes, à tel point que des émules ont lieu, comme le Bal folk'ccitan qui s'est tenu en août dernier. Non contente d'organiser seulement des bals, l'association propose aussi plusieurs groupes à programmer : l'Atelier Tradéridéra en acoustique, et les groupes Caladem et La Chouette Velue en version sonorisée.



Contact : traderidera@ardesca.fr - Tel : 06.99.29.35.74 - Facebook : @traderideralalala - <http://traderidera.ardechelibre.org>
Bureau : Anaïs Languebien, présidente / Catherine Brun Maréchal, trésorière / Quentin Boutignon, secrétaire

☛ MASCLAUX RACING TEAM : DES JAUJACQUOIS DANS LA COURSE

Après une saison 2017 formidable avec 12 rallyes effectués et une qualification à la finale de la Coupe de France 2017 où l'équipage Jaujacquois Sébastien et Jimmy MASCLAUX ont terminés 4ème de leur catégorie sur 18 partants. Ils réalisent de nouveau une très bonne saison 2018 avec 6 rallyes à leur actif : rallyes d'Ajaccio, Montélimar, Bagnols les Bains, St Julien Chaptueil, les collines Ardéchoises et le rallye de l'Ardèche. Et 6 fois sur le podium !

Pour la saison 2019, le challenge de l'équipage Ardéchois sera de se requalifier pour la finale de la Coupe de France des Rallyes qui se déroulera dans le Tarn du côté d'Albi.



VIE ASSOCIATIVE

☛ LE CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « LOU CHASTEL »

Affilié à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV), leader du concept Sport Santé, le club jaujacquois propose deux séances par semaine, le mardi et le vendredi de 9h à 10h, avec deux intervenantes diplômées, dans la salle de Sportissage.

Au cours des séances, l'animatrice aide les licenciés à prendre conscience de leurs capacités physiques et propose des exercices variés afin de développer la souplesse, la tonicité musculaire, l'habileté motrice, l'équilibre, le cardio-respiratoire, l'endurance... sans objectif de performance. La séance de gym est aussi un moment de rencontre conviviale. La cotisation annuelle est obligatoire à l'inscription.

Pour tous renseignements et inscriptions contacter :

Annie IVANGINE au 04 75 93 23 54 ou ivangine.serge@wanadoo.fr

☛ LES RANDONNEURS CÉVENOLS



L'association est affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Elle propose de septembre à juin des randonnées :

☛ Le lundi à la journée : départ à 8h 30 (randonnées de 14 km à 18 km environ) : en moyenne 5/6 h de marche

☛ Le jeudi après-midi : départ à 13 h 30 (horaire d'été), à 13 h (horaire d'hiver) : (randonnées de 8 km à 11 km) : en moyenne 3/4 h de marche.

Le point de départ : Parking Place de la Poste à Jaujac

Le programme des randonnées est établi mensuellement. Il comprend le circuit, la distance, le dénivelé, le niveau de difficulté et le nom de l'animateur. Il est diffusé par mail à l'ensemble des participants, à l'office du tourisme pour affichage, à la Mairie.

En cas de mauvais temps, les randonnées peuvent être annulées. Dans ce cas, se renseigner auprès des animateurs.

Elle participe également aux différentes manifestations organisées dans la commune : la transhumance, les castagnades, la fête des bénévoles de l'ardéchoise

D'autres sorties : dégustation de la traditionnelle galette des rois sur un site à visiter hors du département, séjours courts, raquettes sur le plateau ardéchois, parcours botaniques au printemps, volcaniques et géologiques, mines... repas de fin de saison dans un restaurant en association avec la gymnastique volontaire de Jaujac.

☛ JAUJAC SPORTIF

Pour la saison de football 2018/2019 le club du JAUJAC SPORTIF compte 80 licenciés repartis sur les équipes U7 / U9 / U11 / séniors 1 / séniors 2 / vétérans. Les mercredis après-midi c'est une trentaine d'enfants qui foulent la jolie pelouse du stade et vont certainement assurer la continuité du club centenaire. Les rencontres de jeunes se déroulent les samedis matin ou après-midi. Pour les seniors c'est une cinquantaine de rencontres officielles dans la saison qui demandent beaucoup d'investissement aux dirigeants.



VIE ASSOCIATIVE

☛ LES PÉTANQUEURS DU PESCHIER

Club affilié à la F.F.P.J.P., fort de 60 membres dont 55 licencié(e)s. La société aligne 4 équipes en Championnat des clubs du comité de l'Ardèche : 3 en catégorie vétérans et une féminine. Nous sommes également club référent de l'école de Pétanque « Ardèche des Sources et Volcans ». Les Pétanqueurs du Peschier participent à l'animation du village : concours du 14 juillet et de la fête votive, concours d'ouverture et maître-joueur, ainsi que des rencontres championnat où 8 clubs ardéchois s'affrontent sur la place, attirant une foule de spectateurs et connaisseurs. Enfin, l'équipe 1 vétéran a décroché le titre de champion de l'Ardèche 2018, portant haut le nom de JAUJAC dans tout le département.



☛ MÉTHODE FELDENKRAIS

Cette Méthode fut mise au point par Moshé FELDENKRAIS (1904-1984). C'est une approche corporelle douce. Dans un climat de confiance, chaque participant s'allonge sur le sol et explore des mouvements simples, variés et inhabituels. Chacun observe ses propres sensations pour découvrir, sans effort, des mouvements plus fluides associés à une nouvelle image de soi. La pratique diminue le stress, les douleurs redonne confiance en soi et améliore les performances.

La Méthode s'adresse à toute personne qui désire changer ses habitudes et améliorer son fonctionnement, sans distinction d'âge et de condition physique. (du sportif au convalescent) Tout au long de l'année, vous pouvez commencer la pratique de la méthode. Chacun apprécie la séance en fonction de ses possibilités du moment.



Renseignements :

Séances : le mardi de 19h30 à 20h30 - Dojo Sportissage JAUJAC
(leçon découverte gratuite - Tapis de sol et vêtements amples souhaités)
Association ETRE EN MOUVEMENT : 0475388976
Guy SALLET : 0671634513
Informations sur la Méthode : www.feldenkrais-france.org



VIE ASSOCIATIVE

🗨️ IMPROMPTU THÉÂTRE



Depuis 15 ans, l'impromptu Théâtre participe à l'animation du village. Pour ce faire, nous n'hésitons pas à nous associer avec d'autres associations : Traderidera, Déambull, la Mairie avec l'Ardéchoise, l'école etc. Nous tenons à tous les remercier pour ces sympathiques échanges qui mettent en évidence le « bien vivre ensemble ».

Pour Noël 2017 les parents de l'amicale laïque ont relevé le défi, présenter eux même un spectacle aux enfants : « Le Chaudron magique » écrit par Michel Canivet mis en scène par Valérie Béal. Ce fut un moment très agréable pour tous.

Tout au long de l'année 4 ateliers de pratique théâtrale ont pu fonctionner, animés par Aude Roussel, Martine Fontaine et Valérie Béal. Plusieurs pièces ont été jouées à Jaujac et en extérieur. Dont une 1^{ère} mise en scène pour Aurelie Leynaud dans « Dis à ma fille que je pars en voyage » de Denise Chalem.

Les plus jeunes CP CE1 ont pu participer à la journée du jeune comédien organisée par le FNCTA à Cruas. La troupe étant affiliée à la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateurs, plusieurs adhérents ont pu profiter de différents stages pour leurs progressions personnelles. La troupe est toujours active et réactive.



La saison 2018/2019 commence sur les chapeaux de roues avec notre participation :

- ♦ en septembre à la journée des bénévoles de l'Ardéchoise par une balade contée
- ♦ octobre participation au festival de théâtre à Vessey avec la pièce « Dis à ma fille que je pars en voyage. »
- ♦ des contes pour le bal soupe.
- ♦ l'homme semence joué à Vallauris (Drôme)
- ♦ 3 ateliers de pratique théâtrale
- ♦ nouveau spectacle de Noël pour les enfants avec l'amicale laïque
- ♦ participation au marché de Noël avec des contes dans l'antre du père Noël

Pour tous renseignements :

Présidente : Valérie Béal : 04.75.93.24.92 - 06.16.55.26.39

Vice président : Joelle Omont : 04.75.93.23.42 - 06.40.96.02.09

Trésorière : Dominique Fraysse 04.75.93.26.95 - 06.25.68.34.66

Adj. Trésorier : Stéphane Sergent : 06.13.54.61.11

Secrétaire : Martine Fontaine : 04.75.36.09.13 - 06.09.73.22.88

Adj. Secrétaire : Aurélie Leynaud : 06.25.81.80.07



🍀 DOJO JAUIACQUOIS

Le Dojo Jaujacquois a compté cette saison 2017/2018 48 licenciés dont 44 enfants, 19 filles et 25 garçons.

Les cours se sont répartis de la manière suivante sur 05H00 d'entraînement dans la semaine à la Salle Sportissage :

- ♦ Un cours Baby le mercredi après midi de 16h00 à 17h00.
- ♦ Deux cours enfants les mardis et jeudis. De 17h00 à 18h00 (20 enfants) et de 18h00 à 19h00.

Les cours sont toujours assurés par M. Daniel Guichard qui poursuit son activité au sein de notre club. M. Guichard est accompagné par M. Gérard Lovera, directeur technique, qui lui apporte son aide et son expérience pour les 4 cours enfants.

Dans les compétitions officielles cadets :

Un seul judoka, Hugo FARGIER, a participé au championnat fédéral. Il devient champion de France 2ème division pour l'année 2017 en gagnant la Coupe de France en septembre à Ceyrat.

En 2018, il participe aux finales du championnat de France 1ère division. Après deux très beaux combats gagnés par ippon, il s'incline malheureusement en 8ème de finale et n'est pas repêché. Ceci le place tout de même dans les 16 meilleurs judokas français de sa catégorie. Il obtient également une très belle 3ème place au tournoi international de Clermont. Une 2ème place au tournoi de Nîmes. Il gagne la coupe des rois à Romans ainsi que le tournoi d'Orléans. C'est encore une très belle saison pour Hugo.

Dans les compétitions officielles minimes :

Chloé CHOUAN se classe 1ère à la première coupe DA, 2ème à la coupe Rhône Alpes. Malgré ces deux podiums, elle ne se qualifie pas pour les finales de la coupe de France minimes.

Dans les compétitions officielles benjamins :

Clémence BREYSSE réalise un beau parcours en finissant 1ère de la 3ème journée benjamin à St Marcelin et 1ère de la coupe DA. Elle se qualifie pour les finales régionales. En juin 2018, à Ceyrat, Clémence, lors de la finale Auvergne Rhône Alpes de la catégorie minimes, sort des poules mais perd hélas son premier combat dans un très difficile tableau de plus de 30 participantes et ne passe pas par les repêchages et voit donc son parcours s'arrêter en 1/8ème de finale.

Adrien FARGIER réalise également un beau parcours dans cette catégorie. Il finit 3ème lors des deux dernières journées benjamin et également 3ème lors de la coupe DA.

Maël LEYDIER finit 1er à Tournon et 1er à Saint Marcelin malheureusement il ne se classe pas lors de la coupe DA.

Brenda BRETON a fait une bonne première année dans sa catégorie. Elle ne se classe pas non plus lors de la coupe DA.

Pas de compétitions officielles pour les autres catégories mais une participation aux challenges du Teil, d'Aubenas, et de Saint-Paul-3-Châteaux où les jeunes judokas se sont bien défendus.

Hugo FARGIER a intégré au mois de septembre le pôle espoir de Grenoble où il va pouvoir poursuivre sa progression technique et tactique.

Le bureau du Club est renouvelé comme suit. M. Nicolas FARGIER est élu président. Mme Laurence BREYSSE est maintenue secrétaire et M. Éric FARGIER est élu trésorier.



VIE ASSOCIATIVE

🍀 HISTOIRE ET PATRIMOINE DE JAUJAC

Le 6 novembre 2018 s'est tenue une réunion de quelques Jaujacquois désireux de se pencher sur l'histoire (grande ou petite) de Jaujac. Ils se proposent également de faire des recherches sur le patrimoine communal.

Pour se faire ils prendront contact avec les habitants de la commune pour solliciter leur mémoire et le prêt éventuel de documents familiaux. Des recherches seront également faites dans les archives communales, paroissiales et départementales.

Les documents récupérés serviront à la création d'un fond commun qui sera mis à la disposition de la mairie.

Pour ceux qui souhaitent participer à ces recherches, fournir des informations ou documents, prendre contact avec Monsieur Christian RIEU :
(Tel : 04 75 35 05 19).



🍀 LE RANCH DE LA GRANDE VALLÉE

En route pour les championnats de France !

Ça y est la saison des concours de CSO (concours de sauts d'obstacles) est commencée pour nos trois jeunes cavalières de Jaujac qui montent au Ranch de la Grande Vallée.

Line Dejoux, Anna Dos Santos et Louise Duroure ont attaqué la saison qui les mènera aux championnats de France en juillet à Lamotte Beuvron.

Elles pratiquent l'équitation depuis une dizaine d'années et elles ont décidé, soutenues par leur famille et entraînées par leur coach Noémie Arsac de préparer les épreuves de sauts d'obstacle (hauteur 80, 90 cm) des championnats de France de l'open Générali qui se déroulera en juillet 2019.

D'ici là, elles devront se qualifier et participer à de nombreux concours tout au long de l'année. C'est entourées de 6 autres cavaliers dont Andréa Zen de Fabras qu'elles vont vivre cette expérience.

Nous leur souhaitons bonne chance pour cette belle aventure sportive et humaine !



L'ÉCOLE COMMUNALE DE JAUJAC

La journée de prérentrée a eu lieu le vendredi 31 août 2018. Comme chaque année l'équipe pédagogique, le personnel communal, les élus ont partagé le repas de midi. C'est toujours un moment agréable et convivial. Le Maire a accueilli Mme Elodie DEVILLE, la nouvelle directrice de l'école.

Le lundi 3 septembre 2018, 111 enfants ont effectué leur rentrée. Pour cette année scolaire 2018-2019, la semaine d'école n'a pas changé : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.



La cantine après une année de fonctionnement a vu le nombre de repas augmenter d'où l'ouverture d'un deuxième réfectoire pour les enfants de maternelle.

L'organisation pédagogique est la suivante :

Le personnel communal contribue au bon fonctionnement de l'école : ATSEM et agents techniques :

- ♦ Mme BEAUVAIS Christel
- ♦ Mme VALETTE Marion
- ♦ Mme MALOSSANNE Rosy
- ♦ Mme CHAREYRE Sylvie
- ♦ Mme AIZAC Véronique

COURS	EFFECTIFS	TOTAL	ENSEIGNANTES
TPS	4	24	Mme DEVILLE Elodie (75%) Mme COISNE Juliette (50%)
PS	7		
MS	13		
PS	11	23	Mme MAUMY Valérie
GS	12		
CP	15	20	Mme MERIGUET Nathalie
CE1	5		
CE1	11	20	Mme BREYSSE Laurence
CE2	9		
CM1	11	24	Mme PIGEYRE Isabelle (75%) Mme COISNE Juliette (25%)
CM2	13		
TOTAL		111	



LA CANTINE - PIQUE NIQUE AU CHÂTEAU

La cantine scolaire ouverte depuis septembre 2017 a trouvé maintenant sa vitesse de croisière. Eva et son équipe Pascaline, Véronique, Rosy et Sylvie servent chaque jour aux enfants une cuisine inventive totalement préparée maison, avec des produits le plus possible frais et locaux. Les mets nouveaux, les épices et les plats végétariens, les pâtisseries maison sont au programme au plus grand plaisir des convives...et parfois leur surprise.



Le Mardi 26 juin elles ont accueilli au pied du château à l'ombre des muriers les enfants des écoles de Jaujac et La Souche pour un beau pique-nique. Tous ont apprécié les « hot dog » à la saucisse locale, les crudités au fromage blanc, pastèque, melon et enfin cornet de glace.

Ce fut une manière très appréciée par tous, petits et grands de fêter la fin de l'année scolaire et la première année d'une équipe de cuisine dynamique et inventive.

L'AMICALE LAÏQUE



Créée il y a bien longtemps par les parents d'élèves de l'école publique du village, l'Amicale Laïque de Jaujac est une association loi 1901. Elle organise régulièrement des événements pour les enfants et leurs familles : rencontres sportives, brocante, loto, goûter de Noël, fête de fin d'année scolaire... Au-delà de leur caractère social et convivial, ces actions permettent de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires (piscine, sortie neige, sorties avec ou sans nuitée, spectacles, cinéma...) et l'achat de matériel éducatif pour l'école (jeux, abonnements revues...).

Ainsi, par ses actions directes et par la participation financière aux activités scolaires, l'Amicale Laïque aide les enfants à accéder à un monde culturel plus vaste. Le bureau de l'Amicale assure la coordination des activités mais la mise en œuvre et le succès de ces activités dépendent de la participation du plus grand nombre de parents d'élèves. C'est pourquoi l'Amicale Laïque est ouverte à toutes les personnes souhaitant participer, que ce soit régulièrement ou ponctuellement.

Sur l'année scolaire 2017-2018, l'Amicale Laïque a réalisé 9 événements qui ont permis d'apporter une enveloppe de 1 300€ par classe. Les élèves ont aussi bénéficié de cadeaux pour Noël et pour la fête de fin d'année.

Pour l'année 2018-2019, l'Amicale Laïque de Jaujac prévoit :

- Volcane : 15 Octobre
- Spectacle de Noël : 18 Décembre
- Loto : 10 Février
- Carnaval : 30 Mars
- Brocante : 19 Mai
- Fête de l'école : 15 Juin

Président : Michaël Barkats
Vice Présidente : Laetitia Renault
Trésorière : Aurélie Barone
Vice Trésorier : Loïc Noël
Secrétaire : Pascaline Roux
Vice Secrétaire : Emmanuelle Saby



TRAVAUX

✂ ALLÉE DU PRÉ DU COMTE

Pour mémoire, les travaux d'aménagement de l'Allée du Pré du Comte consistant en la réhabilitation des réseaux d'eau potable (AEP), d'assainissement (EU) et eaux pluviales (EP) ont été réalisés au dernier trimestre 2017.

Après la signature de conventions entre le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) et les propriétaires concernés (durée 4 mois), l'enfouissement des réseaux secs (électrique et téléphonique), dont la plus part étaient aériens, ont pu commencer dans les domaines publics et privés, les poteaux béton seront enlevés pour laisser la place à un nouvel éclairage urbain doté de LED de faible consommation. Le coût total des travaux électriques et téléphoniques s'élève à 215 517,50 € TTC avec une participation du SDE de 151 213,59€



Des travaux publics de voirie sont également prévus : goudronnage de la route, création de trottoirs en béton désactivé bordés d'espaces verts et d'une zone de détente entourée de 14 places de parking. Le coût de ces travaux s'élève à 178 617,61 € TTC.

La borne de recharge pour véhicules électriques associée à 2 places réservées est financée en quasi-totalité par le SDE 07, la commune participant à hauteur de 2 500 €.

✂ TOITURE SOLAIRE DES GARAGES COMMUNAUX

Dans le cadre de la loi sur la Transition énergétique et la promotion des énergies renouvelables et du développement durable, le Conseil Municipal a décidé d'équiper le toit des garages communaux situés près du cimetière, de panneaux solaires photovoltaïques.

En préalable à la pose des panneaux, l'ensemble de la toiture en fibrociment amianté a été déconstruite par une entreprise agréée et remplacée par des bacs acier compatibles avec les panneaux solaires.

La surface des panneaux est de 78 m² pour une puissance nominale électrique de 15 kW crête.

La production annuelle d'électricité revendue à EDF est estimée à 18 690 kWh.

La quantité des émissions de Dioxyde de Carbone (CO²) évitées est de 9345 kg par an.

Le coût HT du désamiantage est de 14 865 €, des bacs acier de 9 489 €, celui des panneaux solaire de 23 926,90 €, le raccordement EDF de 908,50 € TTC. Nous avons bénéficié d'une subvention Régionale de 9 825 € ce qui permet de ramener le temps de retour brut d'investissement à 7 ans.



✂ TOITURES ET MENUISERIES DU PRESBYTÈRE



Cet été, durant les fortes chaleurs, les 2 toitures du Presbytère ont été refaites : renforcement de la charpente et amélioration de l'isolation, pose d'un écran d'étanchéité sous toiture, pose de 2 fenêtres de toit et remplacement des tuiles et chéneaux. Le remplacement des menuiseries a également été réalisé. Le coût des toitures s'élève à 34 987,45 € HT, celui des menuiseries à 12 349,30 € HT.

✂ RÉHABILITATION THERMIQUE DU BÂTIMENT COMMUNAL « SPORTISSAGE »

Commencée en 2017 par le remplacement des châssis vitrés du gymnase, la réhabilitation thermique du bâtiment communal « Sportissage » s'est poursuivie du Printemps dernier, et s'est achevée fin octobre 2018.

Cette phase de travaux consistait à isoler les 4 façades par l'extérieur avec du polystyrène graphité de 12 cm d'épaisseur.

Afin d'améliorer l'esthétique du bâtiment, les câbles de téléphone et de télévision qui « courraient » sur les façades ont été déplacés à travers les combles ou intégré dans l'isolant ainsi que divers tuyaux déviés dans les faux plafonds du 1^{er} étage. Les chéneaux ont été remplacés, les fissures et les éclatements de bétons repris sur les escaliers et la terrasse d'un appartement.

Pour conserver son authenticité, les appuis de fenêtre et les encorbellements périphériques d'origine, dissimulés par l'isolant, ont été remplacés à l'identique par des pièces préfabriquées. Afin d'harmoniser l'aspect du bâtiment, la façade des ateliers municipaux de la rue de la Chareyrasse ont été simplement ravalés.

Après ce lifting en profondeur, cet ancien bâtiment industriel, largement occupé par les associations et l'école, s'accorde une 2^{ème} jeunesse alliant à la fois efficacité thermique et esthétique pour le plus grand plaisir des yeux.

Le coût des travaux d'isolation est de 88 845,38 €, la zinguerie de 2 500€, et nous avons obtenu une dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) de 33 995,75 €.



✂ LA BASTIDE



Ce projet engage la commune de Jaujac dans une démarche à la fois sociale à travers un accueil de groupe accessible et ouvert au plus grand nombre et environnementale à travers des équipements simples mais de qualité, évolutif et inscrit avec sensibilité dans un site remarquable.

L'accueil prévu pour 64 personnes comprendra l'hébergement de nuit, la possibilité de prise de repas et d'activités sur le site. Il s'adresse à des groupes d'adultes pour des séjours thématiques ou sportifs ou du regroupement familial et des groupes d'enfants et d'adolescents dans le cadre d'activités scolaires ou périscolaires. Un bâtiment sera particulièrement dédié à un public souffrant d'un handicap.

La commune a travaillé en partenariat et l'expertise de Ardèche Tourisme, Passerelle Patrimoine, le CAUE et le Parc Régional des Monts d'Ardèche et une réunion publique a lieu le 18 juin dernier.

La commune maître d'ouvrage est représentée par le SDEA mandataire.

Le choix des Architectes s'est fait fin 2017. Il s'agit du cabinet ESTEVES & DUTRIEZ associé à la paysagiste Florine LACROIX.

Nous avons pu travailler dans un esprit collaboratif de qualité avec l'ensemble des intervenants en gardant toujours le souci d'une réalisation simple mais de qualité, bien intégrée sur le site à préserver et à mettre en valeur.

Le budget s'élève à 2 323 000 d'euros :

- Subvention état 412 804 € (Contrat ruralité)
- Subvention de la région 250 000 €
- Subvention du département sollicitée en décembre 2018
- Emprunt réalisé par la commune auprès du crédit agricole 1M d'euros
- Le solde est financé par les budgets de la commune sur 3 ans 2018-2019-2020

Calendrier :

- Consultation des entreprises octobre-novembre 2018
- Attribution des marches de travaux début décembre 2018
- Début des travaux janvier 2019
- Réception du chantier prévue pour une mise en service 2^{ème} semestre 2020.



PROBLÉMATIQUE EAU ET INTERDICTIONS D'URBANISME

Fin octobre 2017 Monsieur le Préfet de l'Ardèche nous a demandé de trouver une solution pérenne pour résoudre l'insuffisance des ressources en eau potable disponible sur le chef-lieu de notre commune afin de supprimer notre prise d'eau en rivière de Péreyres. En effet, depuis janvier 2014 nous ne pouvons plus utiliser cette ressource en période d'étiage compte tenu de l'évolution de la réglementation.

Dans l'attente de la mise en œuvre de cette solution, toute nouvelle demande d'urbanisme de nature à aggraver la situation actuelle doit être refusée par les services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche services urbanisme et Environnement.

Afin de répondre à la demande de Monsieur le Préfet et d'être en accord avec la réglementation, la commune de Jaujac a lancé :

- ♦ Des études hydrogéologiques sur ses unités de distribution du Peschier et de Combescure/Péreyres pour améliorer ses captages d'eau potable et étudier l'opportunité d'utiliser une ressource en eau profonde qui n'aurait pas d'impact sur les ressources superficielles du bassin versant du Lignon,
- ♦ Une mise à jour de son schéma directeur et diagnostic AEP avec des opérations de recherche de fuites, des modélisations du réseau et chiffrages des travaux projetés pour l'intégration d'une nouvelle ressource profonde et la création d'un nouveau réservoir au Peschier et/ou l'opportunité d'une interconnexion avec une autre régie,
- ♦ Des travaux sur son réseau AEP de l'Unité de Distribution de Combescure/Péreyres afin d'augmenter ses rendements de distribution et ne plus utiliser sa prise d'eau en rivière : remplacement de 1600 ml de fonte 125 mm de l'antenne alimentant le hameau du Chambon.

Les résultats des études sont attendus en début d'années 2019 et seront présentées aux services du préfet. Ils permettront à la commune de se positionner afin de faire lever les interdictions d'urbanisme.

Le document d'urbanisme (PLU) est consultable sur le site suivant :
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

RÉNOVATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE



L'eau potable est un bien précieux qu'il convient de préserver par tous les moyens.

C'est dans ce contexte que la Commune a mis en place un suivi rapproché de l'étanchéité des réseaux et par ce fait a mis en évidence une fuite significative de plusieurs dizaines de m³ par jour dans le secteur situé entre le croisement de la Route de Sénentilles sur la route D19 et l'entrée du hameau du Chambon.

Les travaux de remplacement, sur 800m, de l'ancienne tuyauterie de diamètre 80mm installée dans les années 60 par une tuyauterie de 100mm ont commencé mi-octobre.

Le passage en encorbellement de la tuyauterie isolée sur le côté droit du Pont du Bruget et à proximité de la ligne EDF 20 000 volts est une des difficultés de ce chantier.

Le coût de ces travaux s'élève à 229 115 € HT.

VERS UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Fin 2015, les élus de la communauté de communes se dotaient de la compétence urbanisme puis prescrivaient le PLUi.

Le PLUi sera le document cadre établissant les orientations pour le développement et l'aménagement de l'intercommunalité à l'horizon de 10-15 ans sur la base du projet politique :

- Il fixera les règles d'urbanisme permettant de mettre en œuvre le projet de territoire, remplaçant les documents d'urbanisme en vigueur dans chaque commune (POS, PLU, carte communale...).
- Il devra répondre aux objectifs de développement du territoire tout en préservant la biodiversité, les paysages et le cadre de vie.

> Suivez la procédure... planning prévisionnel



> Ou en sommes-nous ?



La première étape pour la construction du document d'urbanisme du territoire a été réalisée : celle de l'écriture du diagnostic. Il apporte aux élus de la commission PLUi tous les éléments d'appréciation sur l'évolution du territoire passée et celle projetée. Ce diagnostic a été présenté à l'ensemble des élus des 16 communes le 12 septembre dernier à Meyras, puis aux partenaires le 18 septembre à Thueyts et lors d'une réunion publique le 27 septembre à Lalevade d'Ardèche, réunissant une centaine de personnes.

Un temps d'échange portant sur la thématique agricole a également été organisé le 11 octobre 2018, mobilisant une cinquantaine d'agriculteurs, représentants de la profession, partenaires et élus des 16 communes.

Partant de ce diagnostic et des enjeux partagés, la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a démarré cet automne.

Retrouvez le diagnostic (version provisoire du 27/09/2018) et suivez la procédure sur le site Internet de la communauté de communes : www.asv-cdc.fr/urbanisme-plui/

Pour toute contribution, question ou remarque...

- Un registre de concertation est mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes
- Courriel : plui@ardechedessourcesetvolcans.com
- Adresse postale : Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans - 12 Rue Pouget - Château de Blou - 07330 Thueyts
- Téléphone : 04 75 89 01 48

ENVIRONNEMENT

DÉCHETS

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

BRIQUES ALIMENTAIRES

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES

Pensez au tri dans la salle de bain : flacons de shampoing, gel douche,...

PAPIERS ET CARTONNETTES

TOUS LES PAPIERS

journaux, magazines, livres, cahiers, enveloppes, bloc notes, lettres,...

CARTONNETTES

LE VERRE

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE

Saviez-vous que le verre se recycle à l'infini ? Le recyclage permet de préserver les ressources naturelles

Les Déchetteries

Accès gratuit pour les particuliers et les communes du SIDOMSA. Déchets d'origine professionnelle non acceptés.

Déchets acceptés +

- Ferrailles
- Huiles moteur
- Huiles de friture
- Déchets de soins
- Batteries
- Placo-plâtre
- DEEE
- Réemploi
- Gravats
- Bois
- Piles et accus
- Végétaux
- Déchets spéciaux
- Textiles
- Cartons
- Encombrants divers
- Médicaments
- Preus

Adresses et Horaires

LASSOLDE
Point point RN 102
du lundi au samedi
de 9h à 11h45 et
de 13h30 à 17h15

L'ARMENTIERE
Quartier Wolpierre
du lundi au vendredi de
13h30 à 16h15 et le
samedi de 9h à 11h45

ST ETIENNE DE KONTROLLON
Quartier la cigalière
du lundi au samedi
de 9h à 11h45 et
de 13h30 à 17h15

VILLENEUVE DE BERG
Quartier Lanciau
du lundi au samedi de 9h à 11h45
et le mercredi après midi
de 13h30 à 17h15

CHATEL DE BERGAND
Quartier la Palisse
le mercredi et le samedi
de 9h à 12h

ST ETIENNE DE LUGNARES
Quartier haidour
le mercredi et le samedi
de 9h à 12h

CHOUILLON
Près du stade
le lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h à 17h

Le SIDOMSA recycle et valorise plus de 80 % des déchets apportés en déchetteries.

SCANDALEUX NON ?

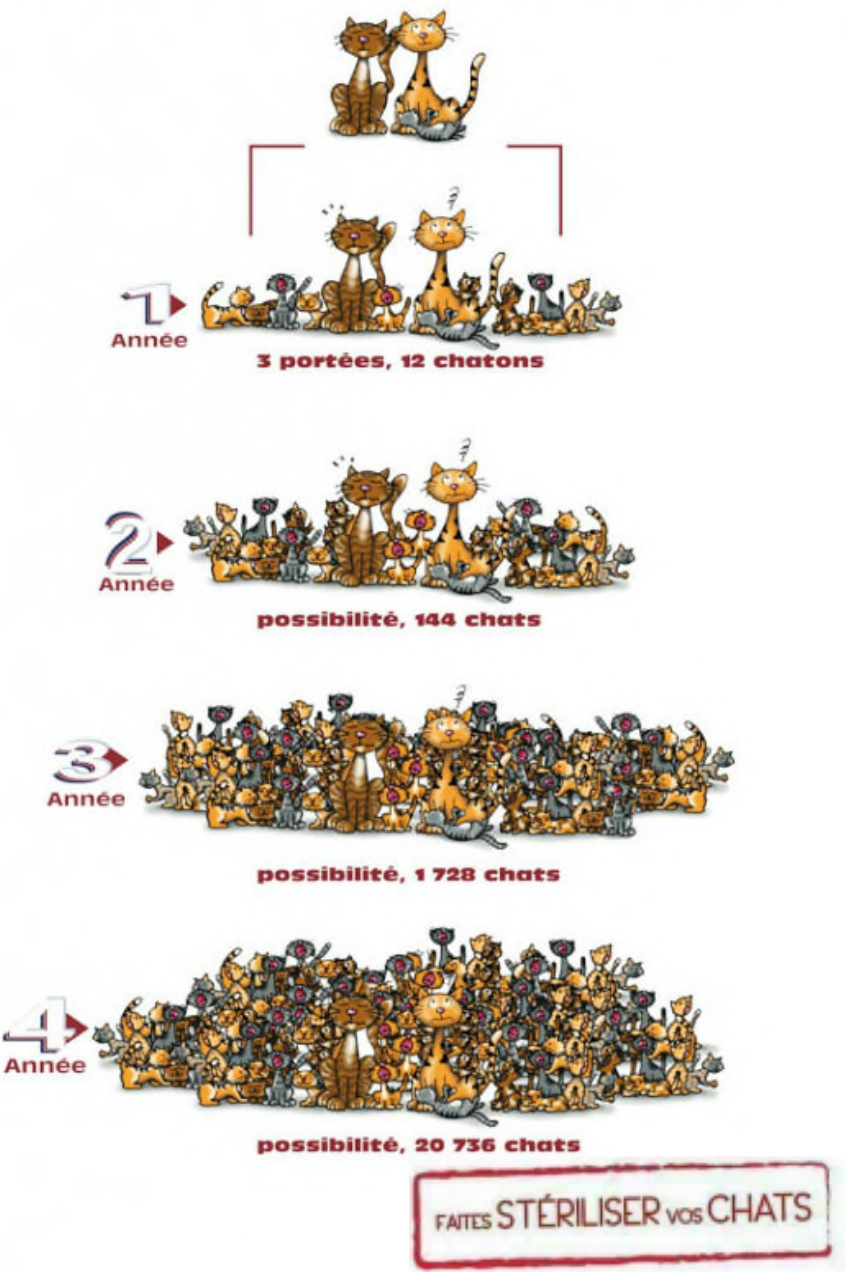


PUBLICITÉ



ANIMAUX

La prolifération du chat



CIGARETTES



Pensez à notre village et à ses enfants Munissez-vous d'un cendrier et videz le dans les poubelles.



Actualités du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

En 2018

La Maison du Parc à Jaujac

Cet été 2018, la Maison du Parc a accueilli plus de 4000 visiteurs pour son exposition « Biotrésors » et la saison estivale s'est clôturée mi septembre avec un grand pique-nique. L'exposition présentait les trésors du patrimoine naturel des Monts d'Ardèche au travers de très belles photos, des mobiliers ludiques pour les enfants, des animations et une chasse aux bio-trésors dans les jardins et autour du volcan. A redécouvrir à l'été 2019.

LE PARTAGE DES EAUX

Sur la Montagne Ardéchoise, le parcours artistique est devenu réalité à l'été 2017, le long de la ligne de partage des eaux entre Atlantique et Méditerranée. A l'été 2018 la collection d'œuvres d'art contemporain à ciel ouvert a été complétée par une 6ème œuvre : TERRE LOIRE de Kôichi Kurita, à l'Abbaye Notre-Dame des Neiges à St-Laurent les Bains. www.lepartagedeseaux.fr



Intégration de 5 nouvelles communes

La loi Biodiversité permet, pour les communes présentes dans le périmètre d'étude, d'intégrer le Parc naturel régional en cours de charte. Les communes du **Cros de Géorand, de Mazan l'Abbaye, du Beage, du Roux, de Laussonne** ont demandé à intégrer le Parc en 2018, bienvenues à elles !

Coups de pousse en 2019

En 2019, le Parc des Monts d'Ardèche accompagne les associations, les communes et communautés de communes pour concrétiser des projets novateurs et expérimentaux.

Plusieurs thèmes, sur lesquels le Parc propose de vous accompagner :

- Gérer l'affichage publicitaire et installez une signalétique d'information locale
- Renovez terrasses et calades en pierre sèche
- Renouveler la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et Musées
- Maîtriser la circulation des véhicules motorisés
- Valoriser le patrimoine géologique et paysager
- Programmez le cinéma au village
- Actions pédagogiques
- Prêts d'expositions

Relance du soutien à l'élevage pastoral

La Région Auvergne Rhône Alpes a renouvelé son soutien à l'élevage pastoral du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche pour 2018-2022.

Avec la Chambre d'Agriculture, le Parc met en place un nouveau programme accessible sous certaines conditions à tous les agriculteurs du territoire. Pour prétendre aux aides, les éleveurs doivent exploiter plus de 10 ha de surfaces pastorales et détenir un minimum d'animaux. L'adhésion à une association pastorale locale est une condition indispensable pour bénéficier des aides.



Et en 2019...

Renouvellement du GEOPARC UNESCO

Depuis 2014, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est labellisé Géoparc mondial UNESCO. Ce label international, est attribué par l'UNESCO à 130 territoires au patrimoine géologique exceptionnel à travers le monde. S'inscrivant dans une démarche de qualité et de progrès, le label doit être revalidé tous les 4 ans. Après une nouvelle candidature en 2018 et un audit au cours de l'été, la réponse du renouvellement est attendue pour l'été 2019.



20 ans des Castagnades

En 2019, les fêtes de la châtaigne du Parc des Monts célébreront leurs 20 ans. La rôtie de châtaignes à la saison de la récolte est une tradition ardéchoise. Ainsi, de début octobre jusqu'à la mi-novembre, les habitants et les castanéiculteurs se retrouvent de manière conviviale sur les places de village. Au départ, 4 villages organisaient des fêtes autour de la châtaigne : Désaignes, Antraigues, Joyeuse et Privas. En 1999, le Parc des

Comment suivre l'actualité du Parc ?



S'abonner au Journal du Parc

Le journal est désormais disponible sur abonnement gratuit, pour le recevoir dans sa version papier, merci de communiquer votre adresse postale :
Par email : accueil@pnma.fr via le formulaire internet : www.pnma.fr
Par téléphone : 04 75 36 38 60
Pour le recevoir par email (version numérique uniquement), inscrivez-vous à la newsletter du Parc via le formulaire internet : www.pnma.fr



Facebook : @parc.desmontsardèche



Instagram : @parc_monts_ardèche



La chaîne YouTube du Parc des Monts d'Ardèche



www.pnma.fr



Les pieds dans le Parc :
des chroniques radio
de 12 minutes diffusées
tous les 3^{èmes} lundi du mois
sur Fréquence 7, RCF
et radio des Boutières



Monts d'Ardèche les a rassemblées autour de l'appellation « Castagnades » et depuis le réseau des fêtes s'est agrandi. En 2019, ce sont 11 fêtes qui se retrouvent et se fédèrent autour de cette appellation commune « Castagnades » et qui célèbrent le petit fruit de l'arbre à pain, véritable identité des Monts d'Ardèche.

www.castagnades.fr

Reconquête de la châtaigneraie

Les aides à la reconquête sont réactivées. Elles



concernent les travaux de réhabilitation de vergers abandonnés et l'élagage des arbres greffés. Afin de favoriser le renouvellement du verger, un soutien financier est aussi apporté depuis cette année aux travaux de plantation et de greffage. Vous pouvez également bénéficier d'un diagnostic gratuit de vos parcelles, pour évaluer leur potentiel et définir les travaux à réaliser.

BALADES ET RANDONNÉES DANS LES MONTS D'ARDÈCHE

Les 50 plus belles balades et randonnées dans un territoire d'exception labellisé Geoparc mondial par l'UNESCO. Sur les 4000 km de sentiers que compte le Parc, le guide sélectionne les plus beaux itinéraires à suivre en famille ou entre amis, de la petite balade à la randonnée à la journée, sur des sites très connus, comme le mont Gerbier ou la cascade du Ray-Pic ou plus secrets comme le volcan du Don ou la cascade de Baumicou. Edition Glénat - 15,00 euros



AU QUOTIDIEN

↳ OUVERTURE DES SAMEDIS

La Mairie sera ouverte au public, les samedi :

19 Janvier	25 Mai	16 Novembre
2 Février	15 Juin	30 Novembre
9 Mars	7 Septembre	14 Décembre
30 Mars	21 Septembre	
11 Mai	5 Octobre	



↳ RECENSEMENT MILITAIRE



L'enfant doit se faire recensé entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de son anniversaire. La démarche est à effectuer auprès de la Mairie.

Pièces à fournir : Livret de famille et une pièce d'identité.

↳ ACCUEIL DES VÉGÉTAUX - DÉBLAIS GRAVAT INERTES

(FABRAS) - Rte de Pont de Labeaume



Déchèterie

Haute saison : 1^{er} avril au 31 octobre

Ouvert mercredi et samedi de 15h à 18h

Basse saison : 1^{er} novembre au 31 mars

Ouvert mercredi et samedi de 13h30 à 16h30

↳ ASSISTANTE SOCIALE

La permanence a lieu tous les 1^{er} lundi du mois (sur rendez-vous), dans les locaux de la Mairie de 14h à 16h.

☎ 04 75 87 83 00

↳ ADRESSAGE



Suite à la dénomination des voies et à la numérotation des habitations, nous vous rappelons que vous devez effectuer vos changements d'adresses. Pour se faire, vous pouvez vous connecter sur le site : service-public.fr

↳ MÉDECIN

Comme toute la population du village, la mairie de Jaujac se préoccupe de l'absence de médecins à la maison médicale. Nous faisons confiance au cabinet de Meyras pour nous aider à trouver des solutions dans le cadre de la ComCom ;



Voici l'analyse du Dr Bougeard :

« Face à la désertification médicale grandissante, nous avons créé une Maison de Santé Hors les Murs (Pôle de santé des Hautes Vallées d'Ardèche) réunissant les médecins de Meyras, différents cabinets infirmiers, pharmacies et kinés dans l'objectif d'être plus attractif. L'offre de soins s'est déjà bien étoffée avec l'arrivée d'une psychothérapeute, un psychomotricien, une orthophoniste.

Aidés par les différentes mairies impliquées et la ComCom, qui s'intéressent au projet de vie de futurs installés et facilitent l'accès à des locaux professionnels accueillants, nous effectuons une association gagnante. En effet un projet d'installation médical verra certainement le jour à Jaujac début 2020.

De plus, formés à l'enseignement de la pratique de la médecine générale, nous allons accueillir de jeunes internes et donc susciter espérons-le de futures vocations... »

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2018

1) Demande de subventions pour la mise à jour du schéma directeur AEP et travaux structurant sur l'UDI du Peschier.

Après la présentation du projet de mise à jour du schéma directeur AEP pour un coût de 28 500 €uros H.T. et des travaux structurant sur l'UDI du Peschier pour un coût estimé à 467 302.50 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, du département au titre de PASS Territoires et auprès de l'Agence de l'Eau.

2) Emprunt pour les travaux de la bastide

Suite aux propositions faites par 3 organismes bancaires, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole.

Montant du prêt : 1 000 000.00 €uros - Taux fixe : 1.4510 % -

Durée : 20 ans - Echéances constantes annuelles.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat de prêt ainsi que les pièces nécessaires à ce dossier.

3) Renouvellement convention SATESE

La convention liant la commune au département pour le suivi des stations d'épuration (La Prade et le Chambon) par le SATESE (service d'assistance techniques aux exploitants de station d'épuration) est arrivée à son terme en décembre 2017.

Il est proposé de renouveler la convention d'assistance pour 2 ans à compter de 2018 pour un coût annuel de 930 €uros.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention.

4) Avenant à la convention entre le Centre de Gestion de la FPT 07 et la commune

Jusqu'au 31 décembre 2017, la commune était liée par une convention pour l'assistance administrative sur le dossier CNRACL avec le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion propose un avenant de prorogation de la convention pour une durée d'une année sans aucune modification financière.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

5) Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ere classe et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe

Suite au départ à la retraite d'un adjoint technique principal 1ere classe et à une promotion interne d'un adjoint administratif principal de 2eme classe.

Le Conseil Municipal décide de supprimer :

* un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe

* un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe.

6) Création d'un emploi d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} mars 2018, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

7) Demande de subvention par le Syndicat Départemental Ovin

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 650 €uros au Syndicat Départemental ovin qui va organiser le 10 juin 2018 la 7^e édition de la fête de la transhumance à JAUJAC.

8) Demande de subvention de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 €uros à la chambre des métiers et de l'artisanat qui va organiser en avril 2018, les journées européennes des métiers d'art à JAUJAC.

9) Subvention à la paroisse Marie RIVIER

Suite au tournage de scènes du téléfilm « les secrets » dans l'église, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 €uros à la paroisse Marie RIVIER.

10) Mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements de l'année précédente – Budget Général

Le Conseil Municipal autorise le Maire à appliquer l'article 1612-1 du CGCT pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits

suivants :

Chapitre 20 : 2 000 euros

Chapitre 21 : 20 000 euros

Chapitre 23 : 50 000 euros.

Les crédits votés seront repris au budget primitif 2018.

11) Vente par Mr et Mme CONSTANT Raymond de la parcelle AP 49.

Le Conseil Municipal accepte la vente, par Mr et Mme CONSTANT Raymond, de la parcelle AP 49 (53 M²) pour la somme de 1 euro.

12) Convention site escalade – Tras les Baumes

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention pour le site d'escalade.

13) Demande de subvention par ESEA Handball

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 200 € à ESEA Handball.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

DU 19 MARS 2018

1) Approbation des comptes de gestion 2017 de la Trésorière Municipale des budgets : principal, de l'eau, de l'assainissement et de la cantine scolaire.

La trésorière municipale a arrêté les comptes de gestion 2017 des budgets : principal, de l'eau, de l'assainissement et de la cantine scolaire.

Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les dépenses et recettes réalisées en 2017 pour les différents budgets.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2017 présentés par le comptable

2) Vote des comptes administratifs 2017

Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses : 85 268.37 €

Recettes : 1 164 008.02 €

Résultat de clôture : 278 739.65 €

Investissement :

Dépenses : 427 450.18 €

Recettes : 506 210.38 €

Résultat de clôture : 78 760.20 €

Excédent 2016 : 333 646.75 €

Sachant que les RAR (Restes A Réaliser 2017) sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 398 530.00 €

RAR Recettes : 25 000.00 €

Résultat RAR : - 373 530.00 €

Le résultat de clôture final est de : 38 876.95 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 278 739.65 € au compte 1068 du budget principal 2018.

Budget service de l'eau

Fonctionnement :

Dépenses : 256 483.38 €

Recettes : 306 792.60 €

Résultat de clôture : 50 309.22 €

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Investissement :

Dépenses : 122 511.51 €
Recettes : 183 756.02 €

Résultat de clôture :	61 244.51 €
-----------------------	-------------

Excédent 2016 :	47 447.43 €
-----------------	-------------

Sachant que les RAR sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 13 417.00 €
RAR Recettes : 0.00 €

Résultat RAR :	- 13 417.00 €
----------------	---------------

Le résultat de clôture final est de :	95 274.94 €
---------------------------------------	-------------

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 50 309.22€ au compte 1068 du budget du service de l'eau 2018.

Budget service de l'assainissement

Fonctionnement :

Dépenses : 94 136.54 €
Recettes : 113 074.28 €

Résultat de clôture :	18 937.74 €
-----------------------	-------------

Investissement :

Dépenses : 90 046.06 €
Recettes : 90 499.21 €

Résultat de clôture :	453.15 €
-----------------------	----------

Excédent 2016 :	91 148.28 €
-----------------	-------------

Sachant que les RAR sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 33 898.00 €
RAR Recettes : 23 419.00 €

Résultat RAR :	- 10 479.00 €
----------------	---------------

Le résultat de clôture final est de :	81 122.43 €
---------------------------------------	-------------

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 18 937.74 € au compte 1068 du budget de l'assainissement 2018.

* Budget cantine scolaire

Fonctionnement :

Dépenses : 50 997.60 €
Recettes : 72 677.70 €

Résultat de clôture :	21 680.10 €
-----------------------	-------------

Investissement :

Dépenses : 16 660.57 €
Recettes : 0.00 €

Résultat de clôture :	- 16 660.57 €
-----------------------	---------------

Excédent 2016 :	0.00 €
-----------------	--------

Sachant que les RAR sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 4 339.00 €
RAR Recettes : 10 000.00 €

Résultat RAR :	5 661.00 €
----------------	------------

Le résultat de clôture final est de :	- 10 999.57 €
---------------------------------------	---------------

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 21 680.10 € au compte 1068 du budget cantine 2018.

3) Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes

Considérant que les budgets annexes : caisse des écoles- eau – assainissement- cantine scolaire n'ont pas leurs propres personnels. Les agents du budget principal sont utilisés par les budgets annexes, ils remboursent les charges de personnel au budget principal.

L'affectation des charges de personnel est la suivante pour l'année 2018 :

Budget Caisse des Ecoles

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	45 %
	MALOSSANNE Roselyne	67 %
ATSEM	BEAUVAIS Christelle	100 %
	VALETTE Marion	100 %
Adjoint technique PPAL	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	5 %
Agent de surveillance	CHAREYRE Sylvie	72 %
Agent de surveillance	Remplacement / renfort école	100 %

Budget annexe Eau

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Adjoints techniques	GANDON Lisa	25 %
	LEYNAUD Justin	25 %
	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

Budget annexe Assainissement

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Adjoints techniques	GANDON Lisa	10 %
	SCHENCK Mathieu	30 %
	LEYNAUD Justin	75 %
	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

Budget Cantine scolaire

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	55 %
	MALOSSANNE Roselyne	33 %
	BATAILLE Pascaline	78 %
	CHAREYRE Sylvie	28 %
	CHICHE Eva	100%
Adjoint administratif	GANDON Lisa	15 %

4) Redevance pour occupation temporaire du domaine public

La réglementation indique que l'autorisation d'occuper le domaine public a un caractère provisoire et personnel. L'autorisation comme son éventuel renouvellement sont subordonnés à une demande émanant du candidat occupant.

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a :

- fixé la durée de l'occupation du domaine public communal à une année soit du 1er mai 2018 au 30 avril 2019,
- fixé : le tarif de la redevance des emplacements à 6.54 euros le m² pour la période du 1er mai 2018 au 30 septembre 2018 et un tarif de 2 euros le m² se rajoute à la redevance de base sur la période du 1er octobre 2018 au 30 avril 2019 pour la partie de terrasse protégée,
- décidé qu'en cas d'occupation exceptionnelle du domaine public par les cafetiers (augmentation de la surface) un forfait de 20 euros par journée sera demandé, la surface supplémentaire occupée sera déterminée par la mairie.
- décidé d'autoriser deux occupations exceptionnelles par mois, à chaque titulaire d'une convention provisoire d'occupation du domaine public pour la période du 1er mai 2018 au 30 septembre 2018. Les demandes devront être adressées à la mairie au minimum 1 mois avant la manifestation.
- autorise le Maire à signer les conventions provisoires d'occupation du domaine public à compter du 1er mai 2018 ainsi que les conventions pour occupation exceptionnelle.

5) Projet de centrale photovoltaïque sur la toiture du garage communal

– Allée des Cyprès.

Le conseil municipal considérant :

- le contexte énergétique et l'essor nécessaire de la production des énergies renouvelables ;
- les éléments techniques sur le projet de centrales photovoltaïques tels qu'ils ressortent de l'étude du SDE07 ;
- le plan de financement prévisionnel :

Cout de l'installation (HT) : 30 240.00 euros
Raccordement ENEDIS (HT) : 757,08 euros
Système de monitoring (HT) : 500.00 euros
Frais CONSUEL (HT) : 500.00 euros
TOTAL H.T. : 31 997.00 euros

Total investissement éligible Région (HT) : 28 221.00 euros

Taux subvention Région : 15%

Montant subvention Région : 4 233.00 euros
Part communale : 27 764.00 euros

- l'Appel à Projets Régional « projets partenariaux décentralisés de production d'énergies renouvelables » et l'adéquation du projet communal aux attendus de la Région.

Le Conseil Municipal décide :

- de lancer le projet de « Centrale photovoltaïque » sur la toiture du garage municipal;
- de missionner le SDE07 pour un accompagnement technique à la réalisation de ce projet et ce dans le cadre de l'adhésion de la commune à la compétence facultative « maîtrise de la demande en énergie conseils en énergie partagés » ;
- de solliciter l'aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'Appel à Projets « projets partenariaux décentralisés de production d'énergies renouvelables »;
- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions et à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération ;
- d'autoriser le Maire à lancer toutes démarches administratives nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

DU 23 AVRIL 2018

1) Vote des taux

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2018.

Les taux seront les suivants :

Taxe d'habitation : 8.97 %
Taxe foncière bâti : 13.75 %
Taxe foncière non bâti : 87.01 %

2) Vote budget général

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 200 938.00	1 200 938.00
Section d'investissement	2 230 145.60	2 230 145.60

3) Vote budget eau

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	311 788.00	311 788.00
Section d'investissement	313 133.16	313 133.16

4) Vote budget assainissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	118 246.00	118 246.00
Section d'investissement	189 920.17	189 920.17

5) Vote budget cantine

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	101 400.00	101 400.00
Section d'investissement	31 680.10	31 680.10

6) Convention maîtrise d'ouvrage avec SDE 07

Le projet d'aménagement de l'allée du pré du comte prévoit la dissimulation des réseaux de distribution d'électricité et des travaux d'éclairage public et génie civil des réseaux de télécommunications

Ces travaux concernent 2 maîtres d'ouvrages :

- le SDE 07 pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité,
- la commune pour les travaux d'éclairage public et génie civil des réseaux de télécommunication.

L'ordonnance N° 2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi MOP N°85 704 du 12 juillet 1985, la disposition suivante : « *lorsque la réalisation la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération* ».

Afin de faciliter la coordination du chantier, la commune désigne le SDE07 comme maître d'ouvrage unique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention, d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07, qui précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage.

7) Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement de la canalisation AEP RD 19

Le Conseil Municipal décide de retenir Géo-Siapp pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la canalisation AEP RD 19 pour un montant de 8 000.00 €uros H.T.

Et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec Géo-Siapp ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché.

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2018

1) Convention pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades saison estivale 2018.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades avec le Syndicat Mixte Ardèche Claire.

Le coût de revient pour la mise en œuvre de l'auto surveillance de la qualité des eaux de baignade est estimé à :

- 295 € TTC pour l'auto-surveillance du site de la Turbine (1 prélèvement/15 jours)
- 721 € TTC environ pour l'interprétation, les analyses ponctuelles complémentaires et appui technique. Ce montant est ajusté en fonction des événements rencontrés et des commandes d'analyses réellement exécutées au cours de la saison 2018.

2) Attribution marché voirie

Le conseil municipal autorise le maire à signer la proposition de prix faite par l'entreprise EUROVIA pour les travaux de voirie 2018. La proposition de prix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres s'élève à 72 826.14 € H.T soit 87 391.37 € H.T.

3) Création d'un emploi d'agent spécialisé principal d'école maternelle 1^{er} classe

Suite au tableau des agents promouvables fourni par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale, le conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} juin 2018 un emploi d'agent spécialisé principal d'école maternelle 1^{er} classe, échelle C3 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 32 heures 00 minutes annualisé.

4) Création de 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^e classe

Suite au tableau des agents promouvables soit par ancienneté soit suite à la réussite d'un examen professionnel fourni par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale, le conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} juin 2018 :

- * un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération, à temps complet
- * un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures 00 minutes annualisé.

5) Création de 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{er} classe

Suite au tableau des agents promouvables par ancienneté fourni par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale, le conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} juin 2018 :

- deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelle C3 de rémunération, à temps complet.

DU 23 JUILLET 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme RIGAL Françoise de son poste de conseillère municipale.

1) Approbation de l'avant-projet définitif pour la requalification du centre de la bastide et signature d'un avenant de revalorisation du marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal :

*A validé l'avant-projet définitif pour un montant de 1 848 000 € H.T soit :

- 1 788 000 euros H.T. pour le bâtiment et les espaces extérieurs
- 60 000 euros H.T. pour les démolitions restant à réaliser
- 7 000 euros H.T. pour les options : signalétique, enlèvement des éclairages, abattage d'arbres, en conservant les options jusqu'à l'appel d'offres.

* A autorisé le président du SDEA à signer un avenant de revalorisation du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 29 959.26 € H.T. et à affermir la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour poursuite des études.

2) Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cheminement piéton sur la D 19

La commune envisage d'aménager un cheminement piéton sur la D 19 (route de la Souche) : Amélioration du réseau hydraulique, création d'abords pour faciliter le cheminement des piétons ainsi que des dispositifs pour faire ralentir les usagers de la route.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 180 000 € H.T. hors coûts des travaux à la charge du département.

Afin de mener à bien l'opération, il a été décidé de faire appel à un maître d'ouvrage pour les études préliminaires et l'avant-projet.

Le SDEA a été sollicité pour assurer cette mission dans les conditions définies par le contrat d'assistance et maîtrise d'œuvre.

Le SDEA pour une telle intervention demande une rémunération de 3 924.78 € H.T.

Le Conseil Municipal a :

- approuvé le contrat à intervenir entre la commune de JAUIAC et le SDEA
- autorisé le maire ou un des adjoints à signer le contrat ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

3) Désignation de nouveaux délégués

Madame RIGAL Françoise avait été désignée comme :

- Membre suppléant à la commission d'Appel d'offres par délibération en date du 28 mars 2014
- Déléguée suppléante au Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche par délibération en date du 14 avril 2014
- Déléguée suppléante pour représenter la commune dans la démarche « village de caractère » auprès de l'ADT par délibération en date du 26 mai 2014.

Suite à sa démission, un nouveau délégué suppléant a été désigné :

Commission d'appel d'offres : Mme CHAMODON Jocelyne
Syndicat mixte des inforoutes : Mr ROUDIL Jean-Christophe
ADT « Village de caractère » : Mr BOUCHER Guy

4) Décision modificative N°1 – Budget commune

Dépenses d'investissement

Article 2041582 : - 9 550.00 Euros

Article 168758 : + 9 550.00 Euros

5) Tarif concert du 14 octobre 2018

Il a été décidé d'organiser un concert d'orgue et trompette à l'Eglise le dimanche 14 octobre 2018 dans le cadre des castagnades d'automne. Le conseil municipal a décidé d'appliquer le tarif suivant :

- tarif unique : 5 euros
- gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

6) Tarif repas cantine scolaire

Le conseil municipal a fixé le tarif des repas cantine à compter du 1^{er} août 2018

- 3.80 € le ticket pour les enfants scolarisés à JAUIAC
- 4.60 € pour les enseignants et les hôtes de passage

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

7) Approbation du règlement cantine scolaire

Le conseil municipal a approuvé le règlement de la cantine scolaire pour l'année 2018.2019

8) Acceptation dons et legs

Le Conseil municipal a autorisé le maire a accepté les dons et legs, pendant la durée de son mandat, qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

9) Prime exceptionnelle

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle de 500 euros brut à la cuisinière de la cantine scolaire.

DU 4 OCTOBRE 2018

1) Approbation marché AEP RD 19

Suite à la commission d'appel d'offres du 4 septembre 2018, l'entreprise VALETTE a été retenue pour les travaux de renouvellement de la conduite AEP sur la RD 19 – Senentille – Le Chambon.

Le montant de l'offre s'élève à la somme de 229 115.00 euros H.T.

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer le marché.

2) Approbation des devis pour le désamiantage et la pose de panneaux solaires/toiture garage les Plots

Suite à la commission d'appel d'offres du 24 septembre 2018, l'entreprise BMS a été retenue pour le désamiantage de la toiture. Le montant de l'offre s'élève à la somme de 24 254.00 euros H.T.

L'entreprise Vivarais Energies a été retenue pour la pose des panneaux solaires. Le montant de l'offre s'élève à la somme de 23 926.90 € H.T.

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer les devis.

3) Décision modificative N° 1 – Budget assainissement

Les résultats du compte administratif 2017 faisaient apparaître un excédent d'investissement de 91 601.43 €uros.

La somme de 81 122.43 € a été inscrite à l'article R001 (solde d'exécution positif reporté).

Afin de procéder à la régularisation, il convient donc de procéder à la décision modificative suivante :

Recettes d'investissement :

Article 001 : + 10 479.00 euros

Dépenses d'investissement :

Article 1641 : + 7 854.00 euros

Article 2315 : + 2 625.00 €uros

Le conseil municipal a approuvé la décision modificative.

4) Convention animation jeux avec Déambull – Année 2018-2019

Le conseil municipal a :

* décidé la reconduction pour la période d'octobre 2018 à juin 2019 des animations jeux avec l'Association Déambull pour 9 interventions au tarif de 1 200 €uros.

* Autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention pour l'année 2018-2019

5) Décision modificative N° 1 – Budget de l'eau

Afin de régulariser un déséquilibre dans les prévisions budgétaires des chapitres d'ordres 040 et 042, le conseil municipal a approuvé la décision modificative suivante :

Recettes d'investissement :

Article 28158/040 : - 27 euros

Dépenses d'investissement :

Article 2313 / : - 27 euros

6) Décision modificative n° 2 - Budget général

Afin de régulariser une anomalie comptable dans le compte retraçant les versements effectués au SDE 07 dans le cadre des travaux d'électrification rurale, le conseil municipal a approuvé la décision modificative suivante :

Recettes d'investissement :

Article 168 758 : + 63 877.74 €uros

Dépenses d'investissement :

Article 204 1582 / : + 63 877.74 €uros

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

DU 3 DÉCEMBRE 2018

1) Marchés de travaux pour la requalification du site de la Bastide

Suite à la consultation pour la désigner les entreprises pour les marchés de travaux de requalification du site de la bastide, 21 dossiers ont été déposés.

Une commission a procédé à l'examen des candidatures et des offres.

Les lots N°8 (menuiseries intérieures bois), N°10 (carrelages-faïences) et N°13 (Toboggan) ont été déclarés infructueux et une consultation sur ces lots a été relancée.

Le maire propose d'attribuer les marchés comme suit :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
01	TERRASSEMENTS /VRD AMENAGEMENTS	Jauffre	257 194,00 €
02	GROS ŒUVRE	Jauffre	587 469,80 €
03	CHARPENTE ET COUVERTURES BAR-DAGES	Moulin Charpente	100 914,71 €
04	PASSERELLES ET CHEMINEMENTS BOIS	De pierres et de bois	72 367,46 €
05	CHARPENTE METALLIQUE SERRURERIE	Giraud Delay	108 673,00 €
06	ETANCHEITE	CEFBT	79 924,12 €
07	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	Ranchon	111 155,00 €
09	PLATRERIE PEINTURE	Tognetty	186 059,81 €
11	ELECTRICITE	Robert	108 801,00 €
12	CHAUFFAGE /PLOMBERIE SANITAIRES – VENTILATION	Largier	218 092,44 €

Le montant total des marchés attribués s'élève à 1 830 651,34 € HT.

Le Conseil Municipal a :

- approuvé l'attribution des marchés de travaux
- donné pouvoir à Mr le maire pour autoriser le président du SDEA à signer les marchés
- autorisé le maire à signer tous documents s'y rapportant.

2) Demande de subvention au Département pour les travaux de requalification de la Bastide

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du département au titre du dispositif PASS TERRITOIRES 2019.

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

3) Répartition des subventions aux associations

Le Conseil Municipal a décidé d’attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Amicale Laïque	750.00 €
Amicale Laïque (Noël)	650.00 €
Amicale Laïque (voyages)	1598.00 €
Archers de JAUJAC	200.00 €
Association Jaujac Boules	100.00 €
Luna Danse AMDA	200.00 €
COS personnel communal	300.00 €
Croix Rouge	100.00 €
Dojo Jaujacquois	700.00 €
Karaté	500.00 €
Prévention Routière	100.00 €
Fréquence 7	100.00 €
Ranch de la grande vallée	150.00 €
Tradéridera	200.00 €
Impromptu théâtre	160.00 €

4) Décision Modificative n° 3 Budget commune

Suite aux avancements de grades, aux renouvellements de contrats, les crédits inscrits au budget primitif aux articles 6332, 6411, 6453 et 6458 sont insuffisants.

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications suivantes :

Dépenses :

- Article 6332 : + 1 000 Euros
- Article 6411 : + 2 500 Euros
- Article 6453 : + 2 700 Euros
- Article 6458 : + 2 700 Euros

Recettes :

- Article 6419 : + 8 900 Euros

Décision Modificative N°2 Budget assainissement

Afin de régulariser les crédits inscrits au budget primitif, le Conseil Municipal a approuvé les modifications suivantes :

Dépenses :

- Article 673 : + 900 Euros

Recettes :

- Article 741 : + 900 Euros

5) Tarif de la redevance et du M3 pour l’eau et l’assainissement

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2019

Abonnement eau	
Compteur 3m3	91.00 € HT
Compteur 5m3	131.00 € HT
Compteur 10 m3	181.00 € HT
Consommation eau	
Le m3	1.42 € HT
Abonnement assainissement	
Compteur 3m3	74.00 € HT
Compteur 5m3	103.00 € HT
Compteur 10 m3	147.00 € HT
Consommation assainissement	
Le m3	1.03 € HT

6) Approbation des bordereaux de prix pour un branchement d’eau et d’un branchement d’assainissement

Le Conseil Municipal a décidé que les travaux pour les branchements d’eau et d’assainissement effectués par les agents communaux seront facturés suivant les bordereaux de prix suivants :

BRANCHEMENT EAU			
N° des Prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
CHAPITRE I – TRAVAUX PRELIMINAIRES ET PREPARATOIRES			
I.1	Installation de chantier	146.00	Forfait
CHAPITRE II – EXECUTION DE FOUILLES			
Section 1 - Terrassement			
II.1.1	Tranchée de branchement d’eau potable <= 5 ml	763.00	Forfait
Section 2 – Plus-values en terrassement			
II.1.1	Plus-value pour tranchée de branchement > 5 ml	140.00	ML
II.1.2	Plus-value pour route départementale	168.00	ML
Section 3 – Lit de pose, enrobage, remblais, revêtement sur tranchée			
II.3.1	Fourniture et mise en place de granulats pour enrobage de canalisation		
II.3.1.1	Pour du sable 0/2	14.60	ML
II.3.1.2	Fourniture et mise en place d’enrobé à froid	26.25	ML
CHAPITRE III – BRANCHEMENT D’EAU POTABLE			
Section 1 – Dispositifs de branchement			
III.1.1	Fourniture et pose des pièces de branchement		
III.1.1.1	Pour un branchement en PEHD 25mm avec percement en 15 mm, pose d’un collier et d’un robinet de prise en charge petit bossage	132.00	U
III.1.2	Fourniture et pose de canalisation de branchement en PEHD		
III.1.2.1	Pour un tuyau en PEHD 25 mm et gaine TCP 40 mm	2.00	ML
III.1.2.2	Pour un tuyau en PEHD 32 mm et gaine TCP 50 mm	1.65	ML
Section 2 – Accessoires de branchement			
III.2.1	Fourniture et pose d’un robinet d’arrêt	30.25	U
III.2.2	Fourniture et pose d’un clapet anti-retour	21.65	U
III.2.4	Fourniture et pose de porte coffret 1 compteur	162.00	U
III.2.5	Fourniture et pose d’un coffret 1 compteur	174.25	U
Section 3 - Compteur			
III.3.1	Fourniture et pose de compteur de première prise		
III.3.1.1	D’un diamètre nominal de 15 mm	87.50	U
CHAPITRE IV – TRAVAUX DIVERS OU SPECIAUX			
Section 1 – travaux divers			
IV.1.1	Main d’œuvre horaire	19.00	H
IV.1.2	Utilisation engins (pelle.....)	30.00	H

BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT			
N° des Prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
CHAPITRE I – TRAVAUX PRELIMINAIRES ET PREPARATOIRES			
I.1	Installation de chantier	146.00	Forfait
CHAPITRE II – EXECUTION DE FOUILLES			
Section 1 - Terrassement			
II.1.1	Tranchée de branchement d’assainissement <= 5 ml	763.00	Forfait
Section 2 – Plus-values en terrassement			
II.1.1	Plus-value pour tranchée de branchement > 5 ml	140.00	ML
II.1.2	Plus-value pour route départementale	168.00	ML
Section 3 – Lit de pose, enrobage, remblais, revêtement sur tranchée			
II.3.1	Fourniture et mise en place de granulats pour enrobage de canalisation		
II.3.1.1	Pour du sable 0/2	14.60	ML
II.3.1.2	Fourniture et mise en place d’enrobé à froid	26.25	ML
CHAPITRE III – BRANCHEMENT D’ASSAINISSEMENT			
Section 1 – Dispositifs de branchement			
III.1.1	Fourniture et pose des pièces de branchement		
III.1.1.1	Pour un diamètre 160 PVC CR 8	20.50	ML
III.1.2	Raccordement sur réseau existant	84.07	U
III.1.3	Fourniture et pose d’un regard préfabriqué diamètre 315 en polyéthylène (PEHD)	350.00	U
CHAPITRE IV – TRAVAUX DIVERS OU SPECIAUX			
Section 1 – travaux divers			
IV.1.1	Main d’œuvre horaire	19.00	H
IV.1.2	Utilisation engins (pelle.....)	30.00	H

Remarque : Tous travaux non définis dans le présent document seront facturés au temps passé. Le montant des fournitures et le coût des engins seront facturés en supplément.

7) Tarif pour la fermeture ou la réouverture d’un compteur d’eau

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les forfaits suivants :
Forfait pour la suppression d’un compteur d’eau : 200 € H.T.
Forfait pour la réouverture d’un compteur d’eau : 200 € H.T.

8) Suppression de postes

Suite à des avancements de grades et la création de nouveaux emplois, le Conseil Municipal a approuvé la suppression :
Un emploi d’ATSEM principal 2^e classe à 32 heures/hebdomadaire
Un emploi d’Adjoint technique 2^e classe à 28 heures/hebdomadaire
Un emploi d’Adjoint technique 2^e classe à 35 heures/hebdomadaire
Un emploi d’Adjoint technique principal 2^e classe à 35 heures/hebdomadaire

Toutes les délibérations ont été votées à l’unanimité.

INFOS PRATIQUES / ÉTAT CIVIL

? INFOS PRATIQUES

MAIRIE DE JAUJAC

11 Place du Champ de Mars

☎ 04 75 95 22 28

Secrétariat ouvert au public :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h

Samedi de 9h à 12h (voir calendrier)

www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr

 Jaujac village d'Ardèche

BIBLIOTHÈQUE

1 Place de l'église

☎ 04 75 93 29 98

Horaires Juillet et Août

Mardi - mercredi - vendredi - samedi de 9h30 à 11h

Horaires autres mois de l'année

Mardi - vendredi - samedi de 9h30 à 11h

Jeudi de 15h à 17h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

“ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS”

Château de Blou - 07330 THUEYTS

☎ 04 75 89 01 48

OFFICE DU TOURISME

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26

Jaujac : 04 75 35 49 61

ADMR MEYRAS : 04 75 37 79 24

URGENCES

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Police : 04 75 89 22 22

Pompiers : 18

Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60

Etat des routes d'Ardèche : 04 75 65 52 52

SERVICES MÉDICAUX

Pharmacie : 04 75 93 20 70

Médecin généraliste : DELENNE Jean-Luc : 04 75 93 21 90

MAISON DE SANTÉ

Cabinet d'infirmiers : 06 21 34 68 58

Pédicure podologue : GONTHIER WAUQUIER Virginie :

06 07 40 97 85

Ostéopathe : STAGNETTO Amandine : 06 16 58 70 14

Orthophoniste : LEYNAUD Aurélie : 06 22 72 19 22

Praticienne en psychothérapie : RIVIER Sylvie :

06 14 65 80 02

Thérapeute en acupuncture traditionnelle chinoise :

LANGUEBIEN Anaïs : 06 99 29 35 74

Sage femme : JOACHIN Lilac : 06 78 51 76 30

Cabinet kinésithérapie et d'osthéopatie des 4 Vallées :

04 75 88 47 44



ÉTAT CIVIL

De Janvier 2018 à Décembre 2018

NAISSANCES :

Éva SAMBOU de Abdou SAMBOU et de Céline CHANAS

le 7 janvier 2018 à Aubenas

Lili CELERIEN de Romain CELERIEN et de Chloé DUFFAUD

le 21 janvier 2018 à Aubenas

Louna SERRA COULOMB de Julian COULOMB et de Julie SERRA

le 7 mars 2018 à Aubenas

Charlotte DE FYN de Jean-Baptiste DE FYN et de Emilie MAZON

le 10 avril 2018 à Aubenas

Mélissa MONTAURIOL de Quentin MONTAURIOL et de Mathilde

PEIFFER le 13 octobre 2018

MARIAGES :

BOUDIGNON Benjamin et WENCES SANTACRUZ Jorge le 28 avril 2018

GAIDE-CHEVRONNAY Benoît et LABARRIERE Cyrielle le 19 mai 2018

DELABEYE Yves et HAEGY Corinne le 19 mai 2018

CHABBAL Camille et PAGANELLI Sandrine le 7 juillet 2018

GUIGNARD Paul et GAILLARDON Marina le 1^{er} septembre 2018

DÉCÈS:

BERNARD Paulette veuve LOUETTE le 6 janvier 2018

FABRE Léonie veuve TOUZET le 20 janvier 2018

CHAZE Albert le 25 janvier 2018

COUFFIGNAL Roger le 17 février 2018

BOUQUIN Marc le 23 février 2018

NEHLS Waltraud le 15 mars 2018

MOUYON Jean-Paul le 21 mars 2018

SUCHON Yves le 23 mars 2018

VALLIER Hélène le 6 avril 2018

VAUCLARE René le 15 avril 2018

LABRUYERE André le 22 mai 2018

ARZALIER Marie veuve CLÉMENT le 16 juillet 2017

DONNARY Jean le 10 juin 2018

LAYNAUD Renée veuve VEYRENC le 21 juin 2018

ROUGET Andréa veuve MARCOUX le 28 juin 2018

ALZAS Marc le 3 juillet 2018

AIZAC Louis Georges le 24 septembre 2018

BARRY Gabriel le 30 septembre 2018

FERRARI Marie épouse TORRELLI le 1^{er} octobre 2018

ETIENNE Marie-Louise veuve SERRE le 10 octobre 2018

DUMAS Marcel le 2 novembre 2018

BOCCARD Colette épouse CANIVET le 18 novembre 2018

PRAT Marguerite veuve DURAND le 20 novembre 2018



